

Bureau d'études  
d'ingénierie,  
conseils, services

**TATTU T.P.**

14 route de Besançon  
25 390 GUYANS-VENNES



# CARRIERE DE GUYANS-VENNES (25)

## LIEU DIT « ROUT ATRE »

- Demande de renouvellement, d'approfondissement et d'extension d'une carrière à ciel ouvert pour la production de granulats calcaires (Rubrique 2510)
- Broyage, concassage, criblage de produits minéraux naturels ou artificiels (Rubrique 2515)

## Demande d'examen au Cas-par-Cas

Plans du projet



Sciences Environnement

Ce dossier a été réalisé par :

# Sciences Environnement

Agence de Besançon  
6, Boulevard Diderot  
25000 BESANCON  
Tél. 03.81.53.02.60  
Fax 03.81.80.01.08



Sciences Environnement

Pour le compte de :

## TATTU T.P.

14 route de Besançon  
25 390 GUYANS-VENNES



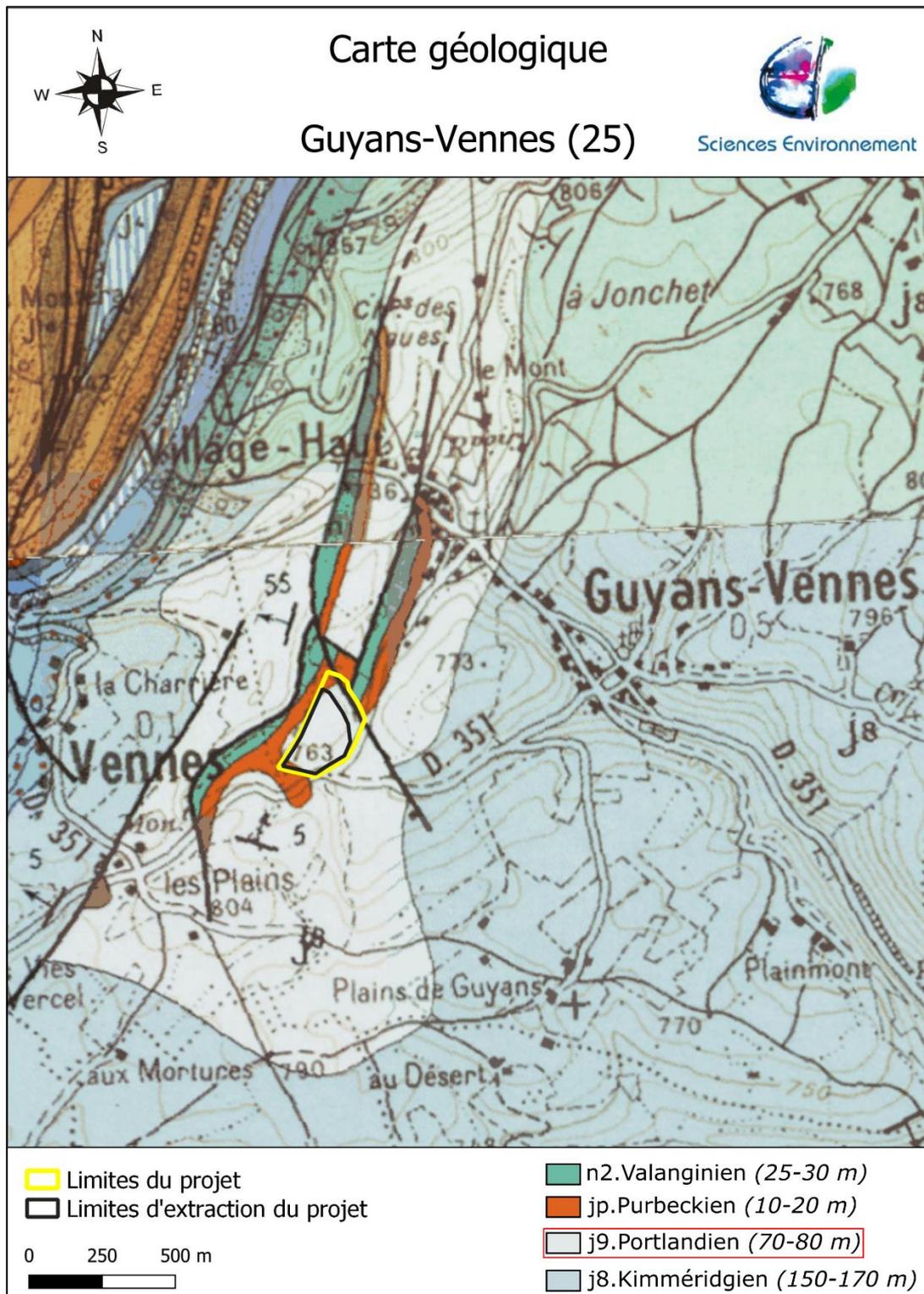
Personnel ayant participé à l'étude :

PERSONNEL DE SCIENCES ENVIRONNEMENT	QUALIFICATION	DOMAINE D'INTERVENTION
Paul VANÇON	<i>Ingénieur Chargé d'Etudes ICPE Carrières à Sciences Environnement depuis 2020</i>	Rédaction du dossier de Cas-par-Cas

# PLAN DU PROJET - EXTRACTION

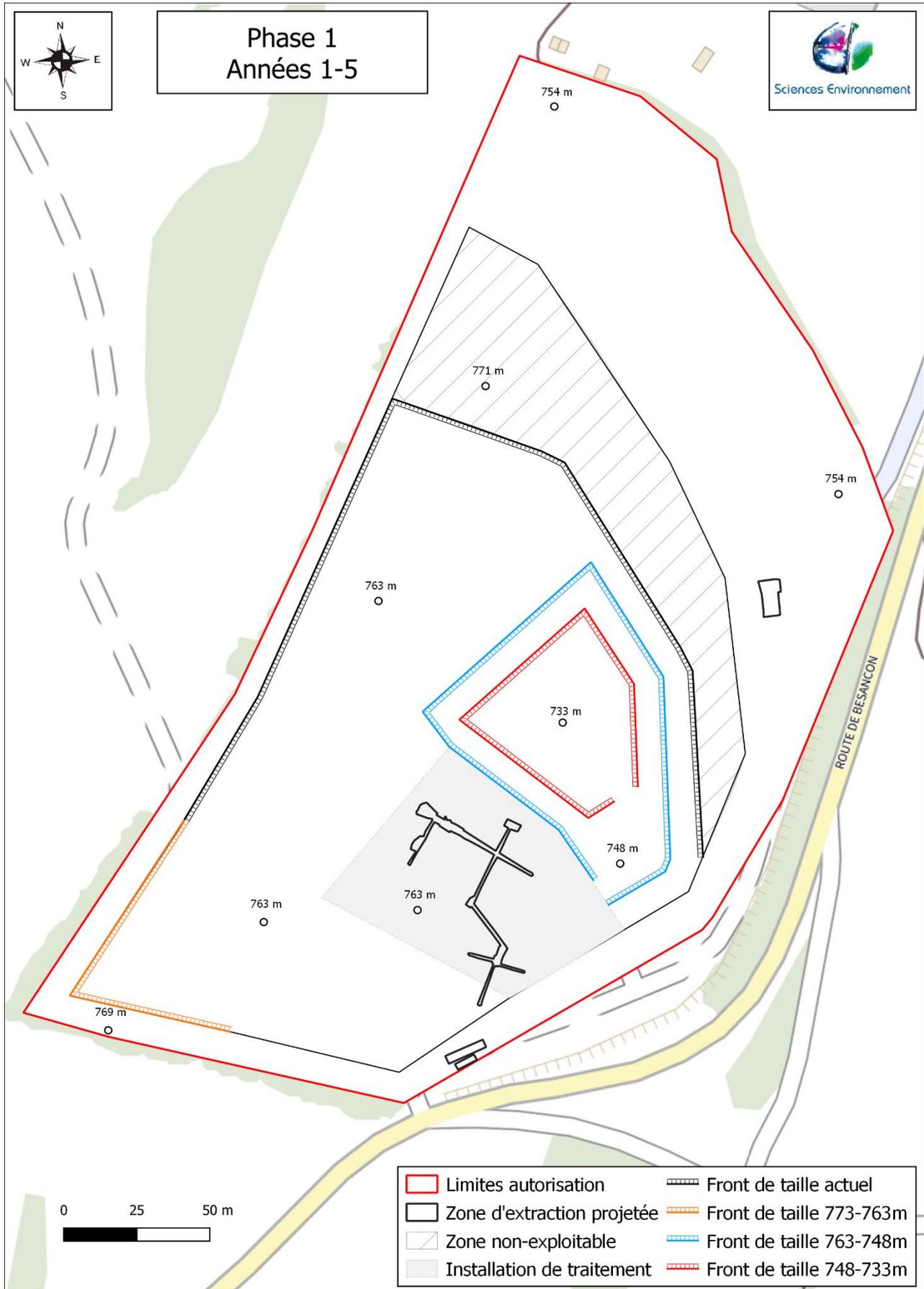
Le projet d'extension et d'approfondissement de la zone d'extraction de la carrière de Guyans-Vennes exploitée par la société TATTU TP prévoit une extraction sur 27 ans et 2 années supplémentaires demandées ayant pour vocation la finalisation de la remise en état du site. Cette extraction est par ailleurs divisée en 5 phases de 5 ans et une phase de 2 ans. Le phasage ci-après permet de présenter l'avancement des plans du projet en fonction de son avancement (*les plans suivants ne représentent pas la remise en état coordonnée du site*).

La profondeur du gisement exploité estimée à 70-80 mètres permet un approfondissement de 30 mètres.



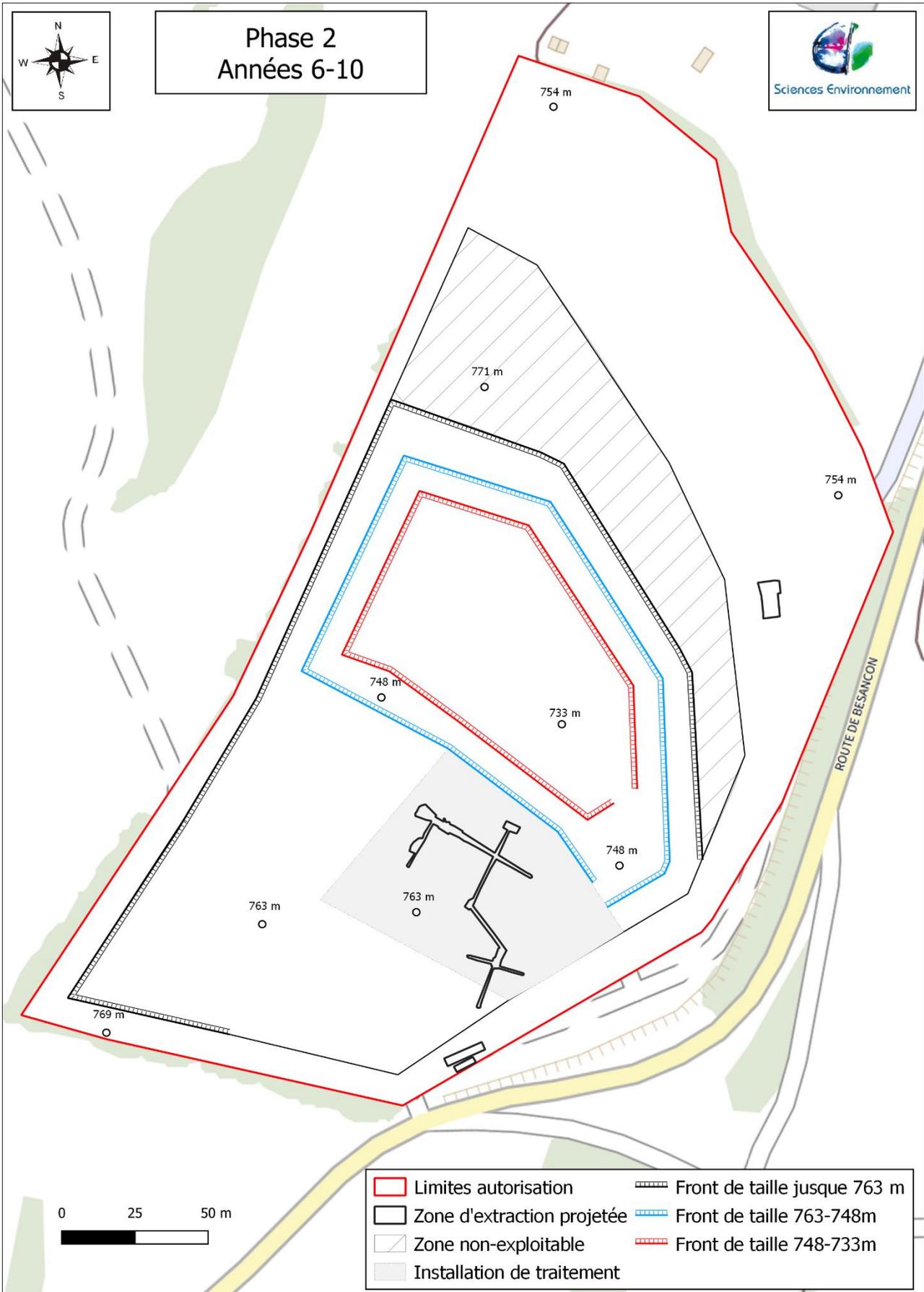


# Phase 1 Années 1-5



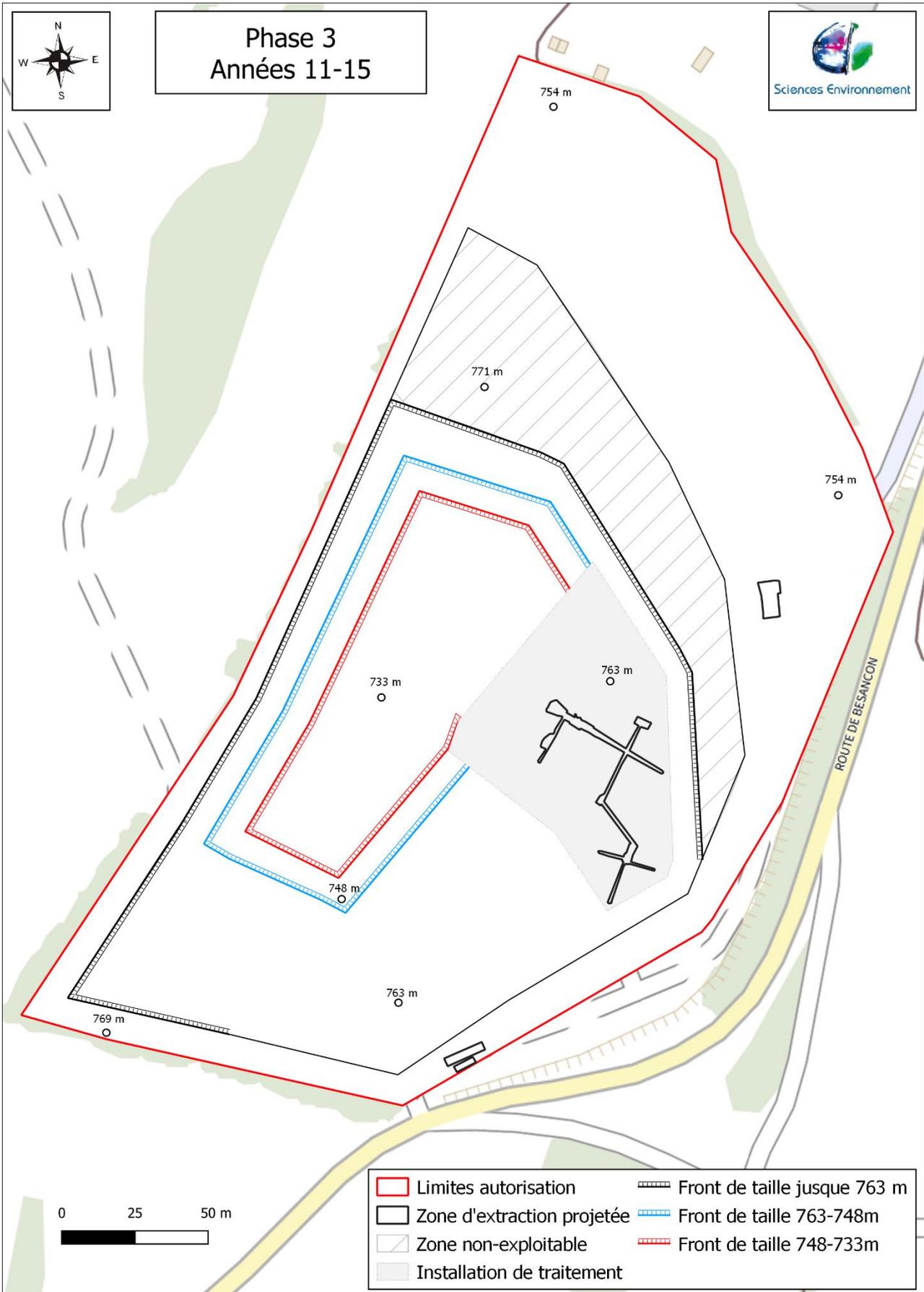


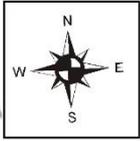
## Phase 2 Années 6-10



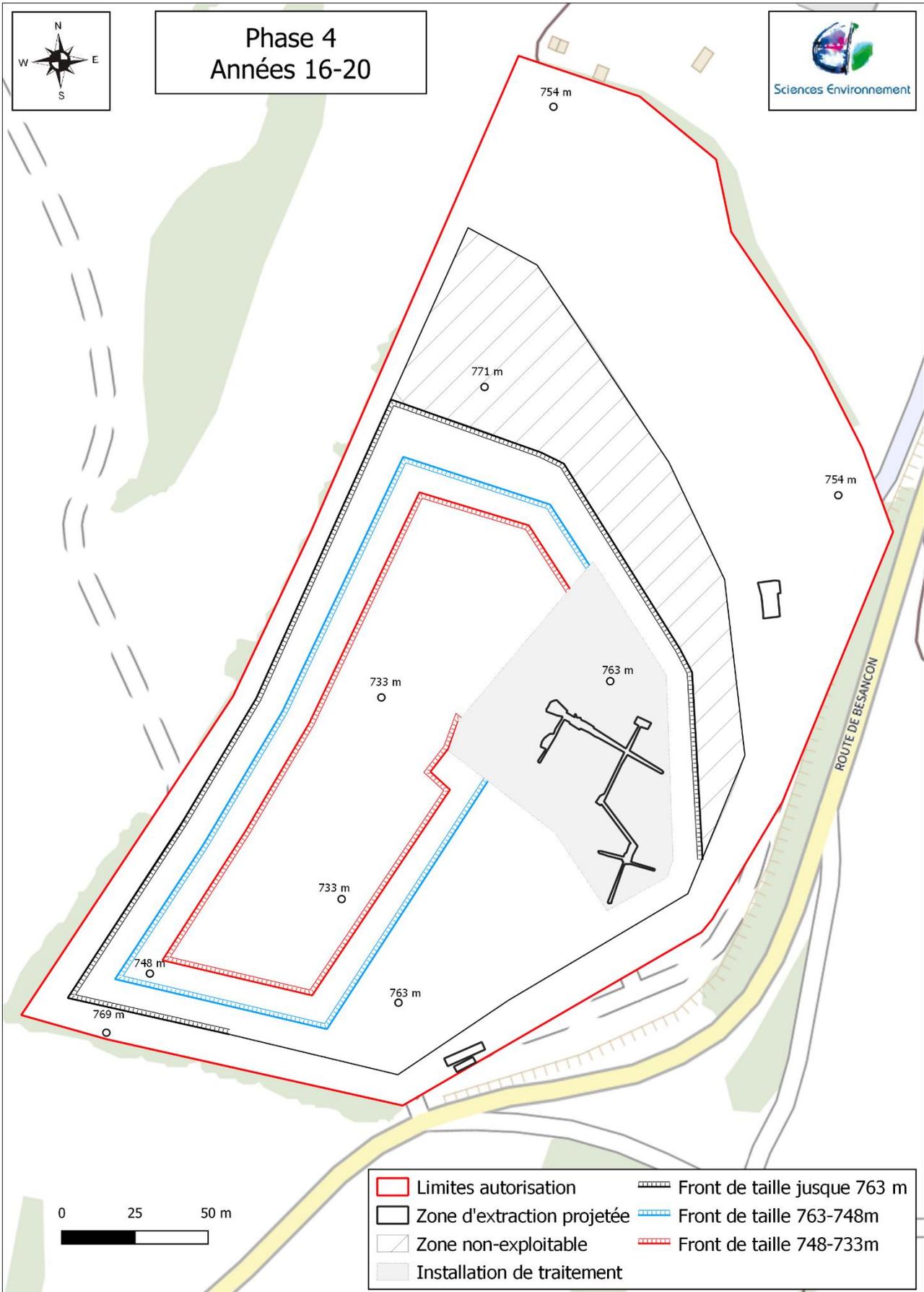


### Phase 3 Années 11-15



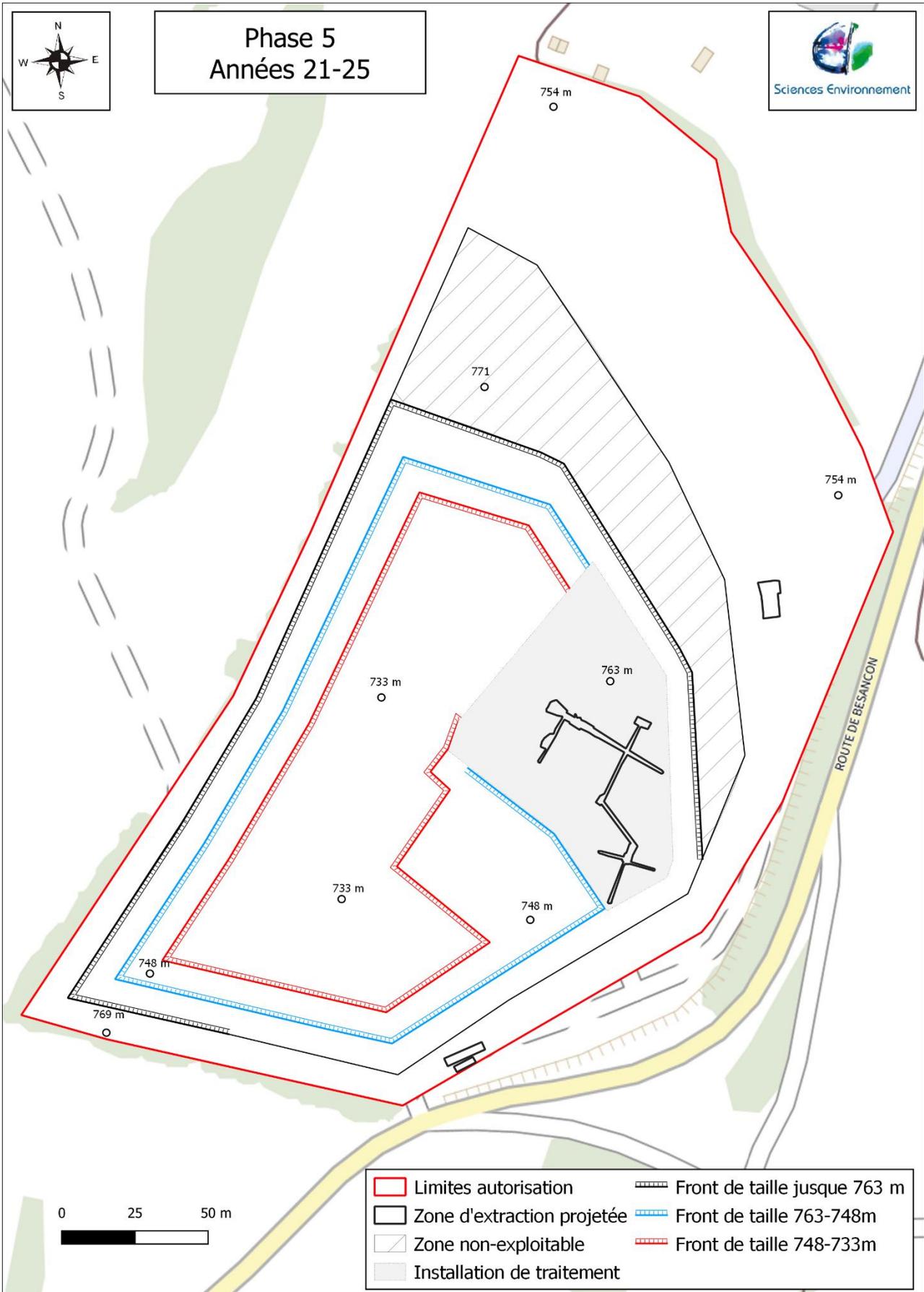


# Phase 4 Années 16-20



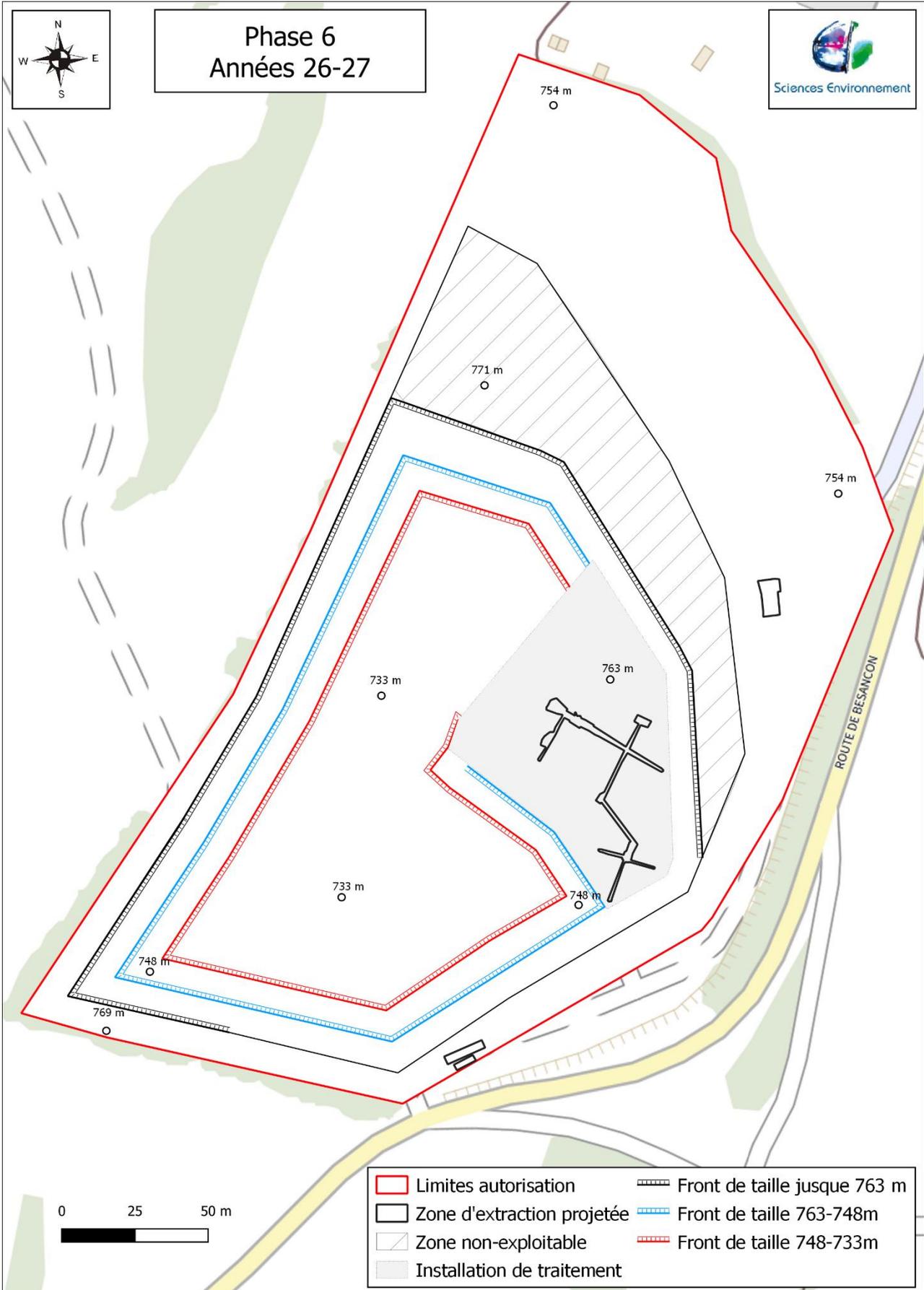


# Phase 5 Années 21-25





# Phase 6 Années 26-27



# PLAN DU PROJET – REMISE EN ETAT

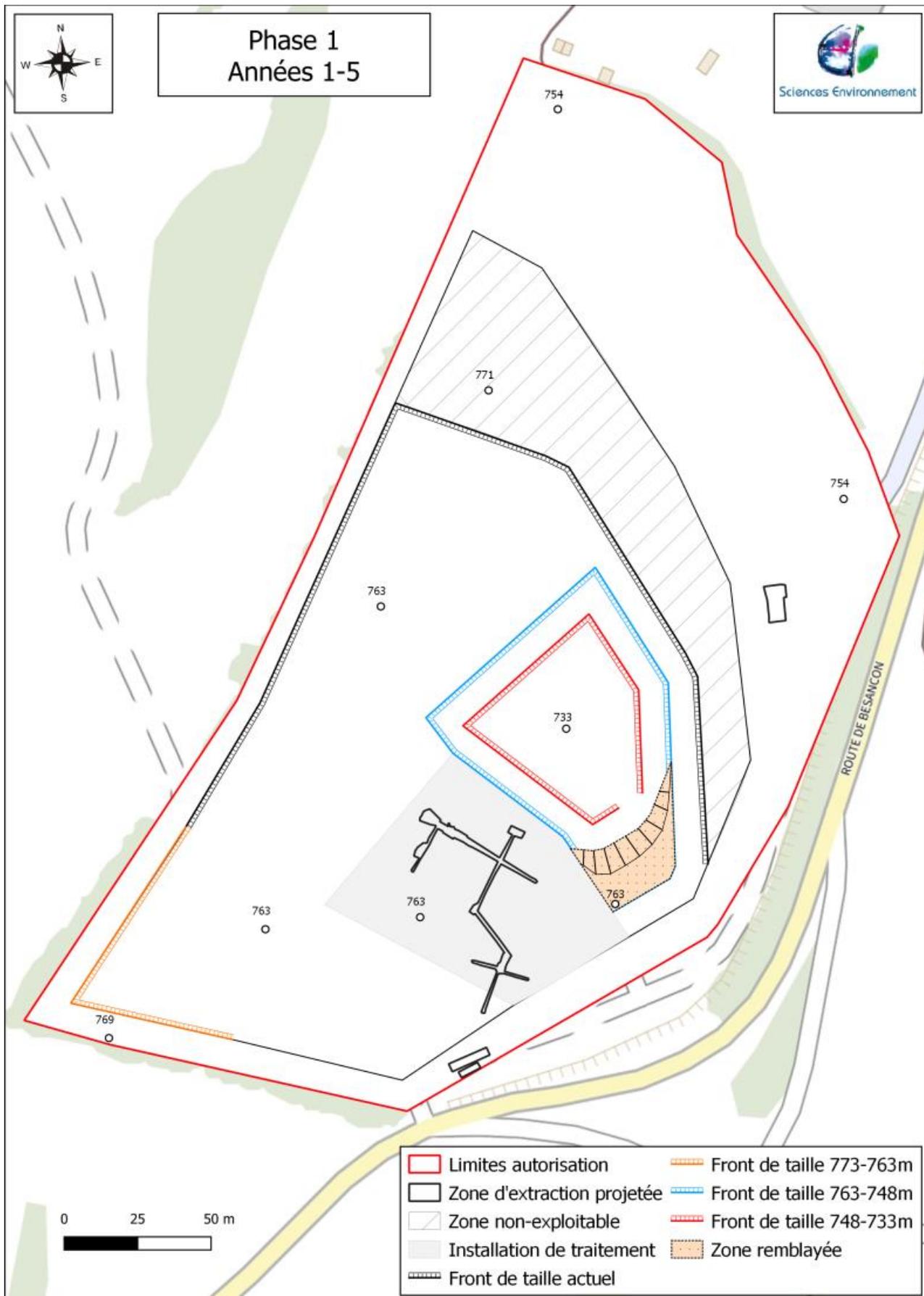
---

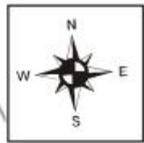
Le projet de remise en état prévoit un remblaiement progressif de la fosse d'extraction jusque la cote du carreau actuel (763 m NGF). Cette cote correspond également à celle de la route départementale 351 qui longe le site à l'Est, accueillant les camions sortant de la carrière. Comme évoqué précédemment, ce remblaiement s'effectuera de manière coordonnée à l'extraction. Un talutage des fronts d'exploitation visibles (Nord, Ouest et Sud) jusqu'au terrain naturel sera également effectué.

Le remblaiement de la fosse d'extraction au plus profond n'est pas possible lors de la première phase puisqu'il faut au minimum 5 ans d'extraction avant d'avoir un espace suffisant pour circuler convenablement au carreau 733 m. C'est pourquoi le rythme d'accueil des déchets inertes les 5 premières années est fixée à 12 000 tonnes/an avant de passer à 30 000 tonnes/an pendant les 22 autres années d'extraction restantes.

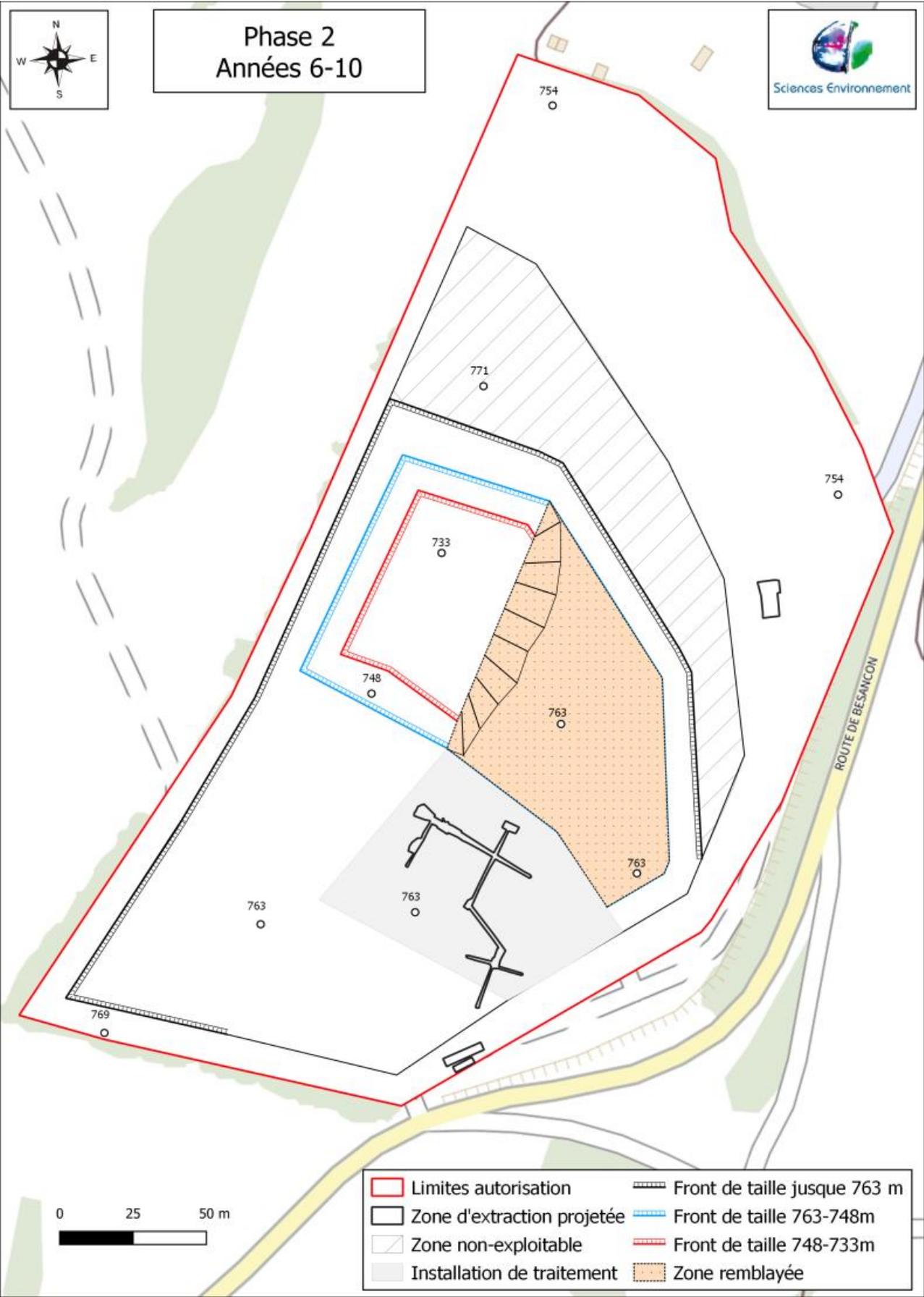
Afin de permettre un apport total de 840 000 tonnes de déchets inertes – quantité minimale nécessaire au projet de remise en état – 2 années supplémentaires dédiées uniquement à l'accueil de matériaux inertes utiles à la finalisation de la remise en état du site sont nécessaires avec un apport annuel de 60 000 tonnes puisque l'extraction sera terminée.

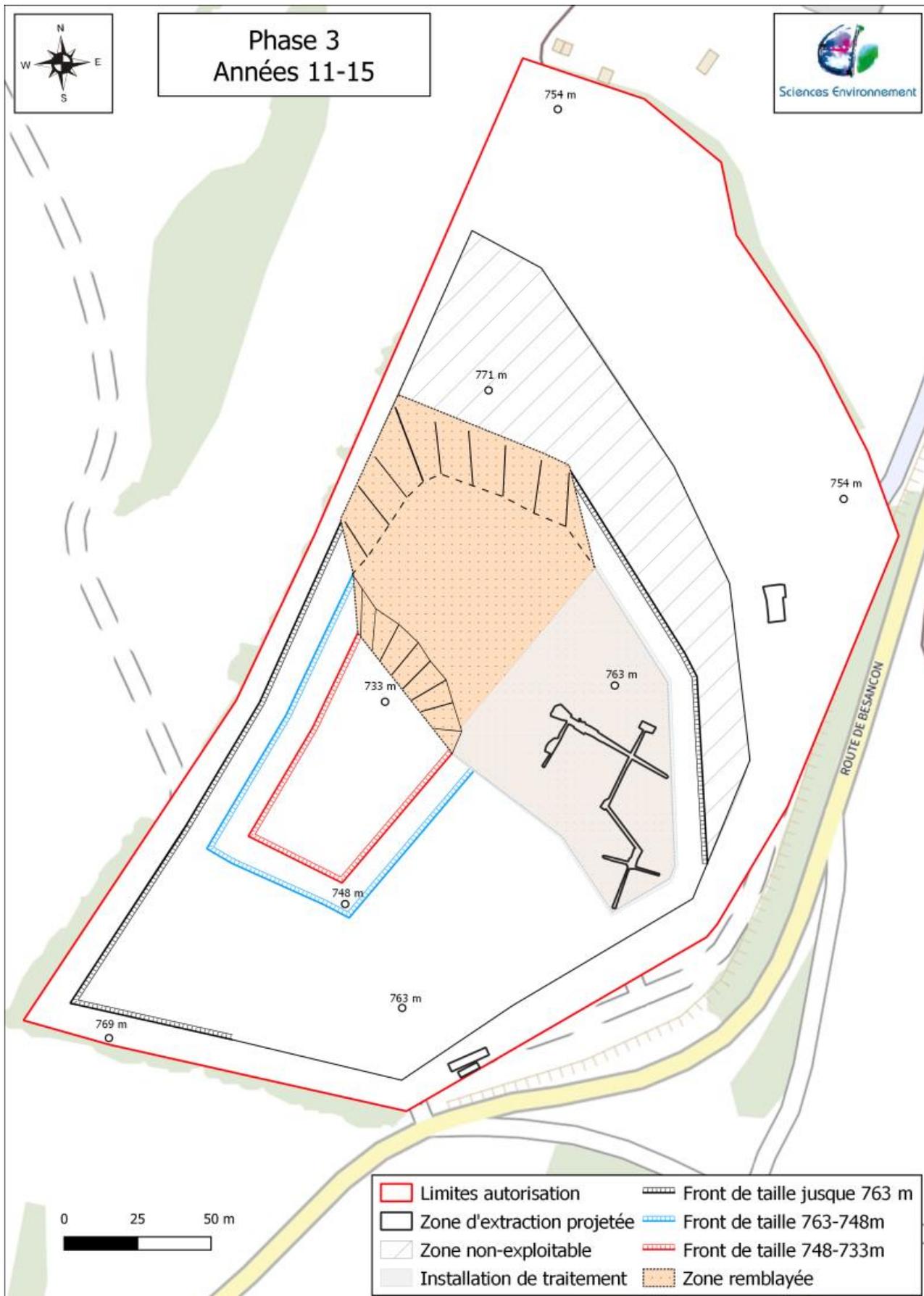
Le phasage ci-après permet de présenter l'avancement des plans de remise en état en fonction de son avancement.

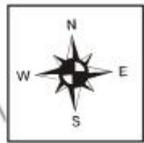




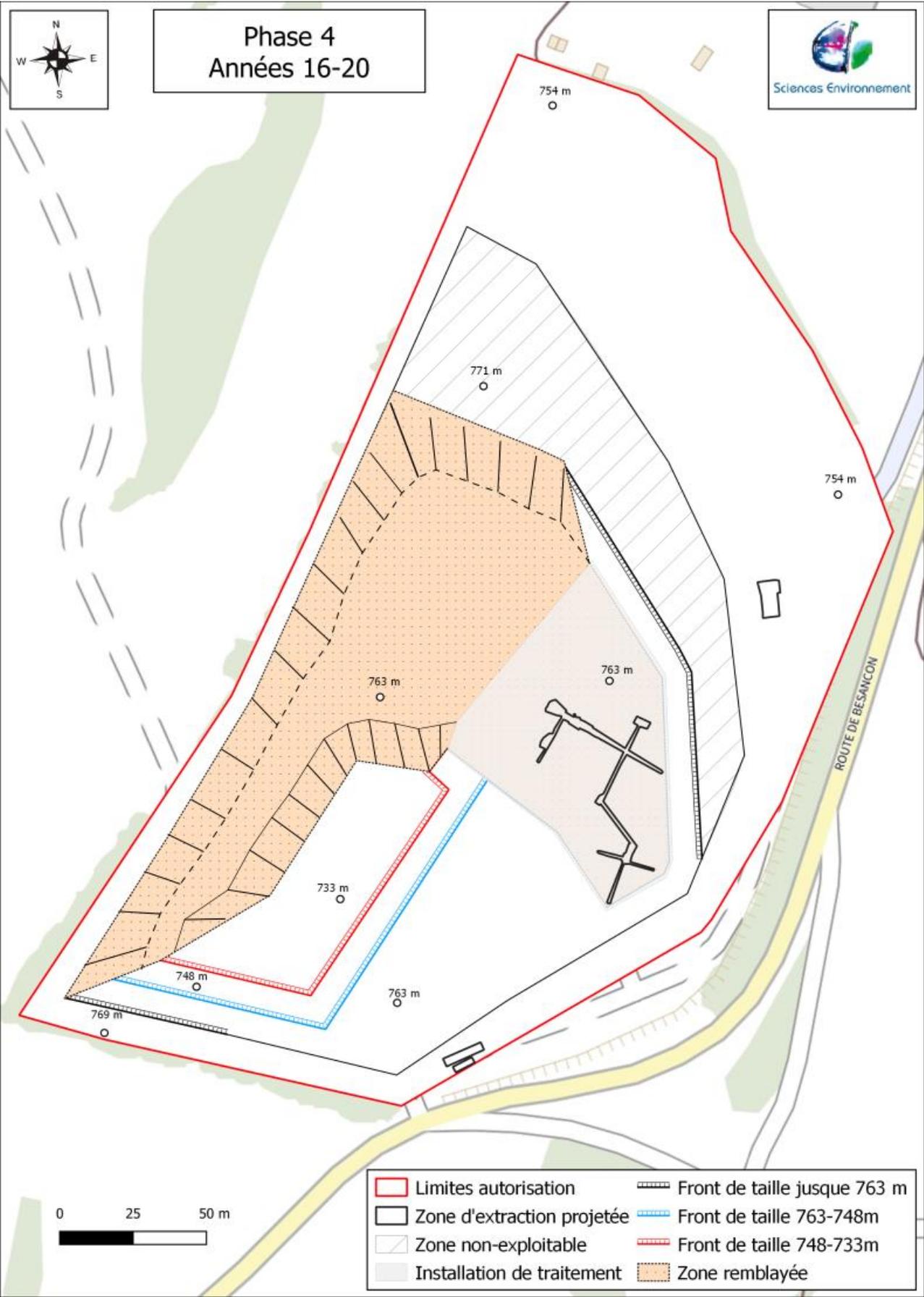
# Phase 2 Années 6-10



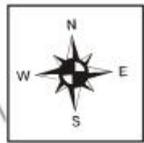




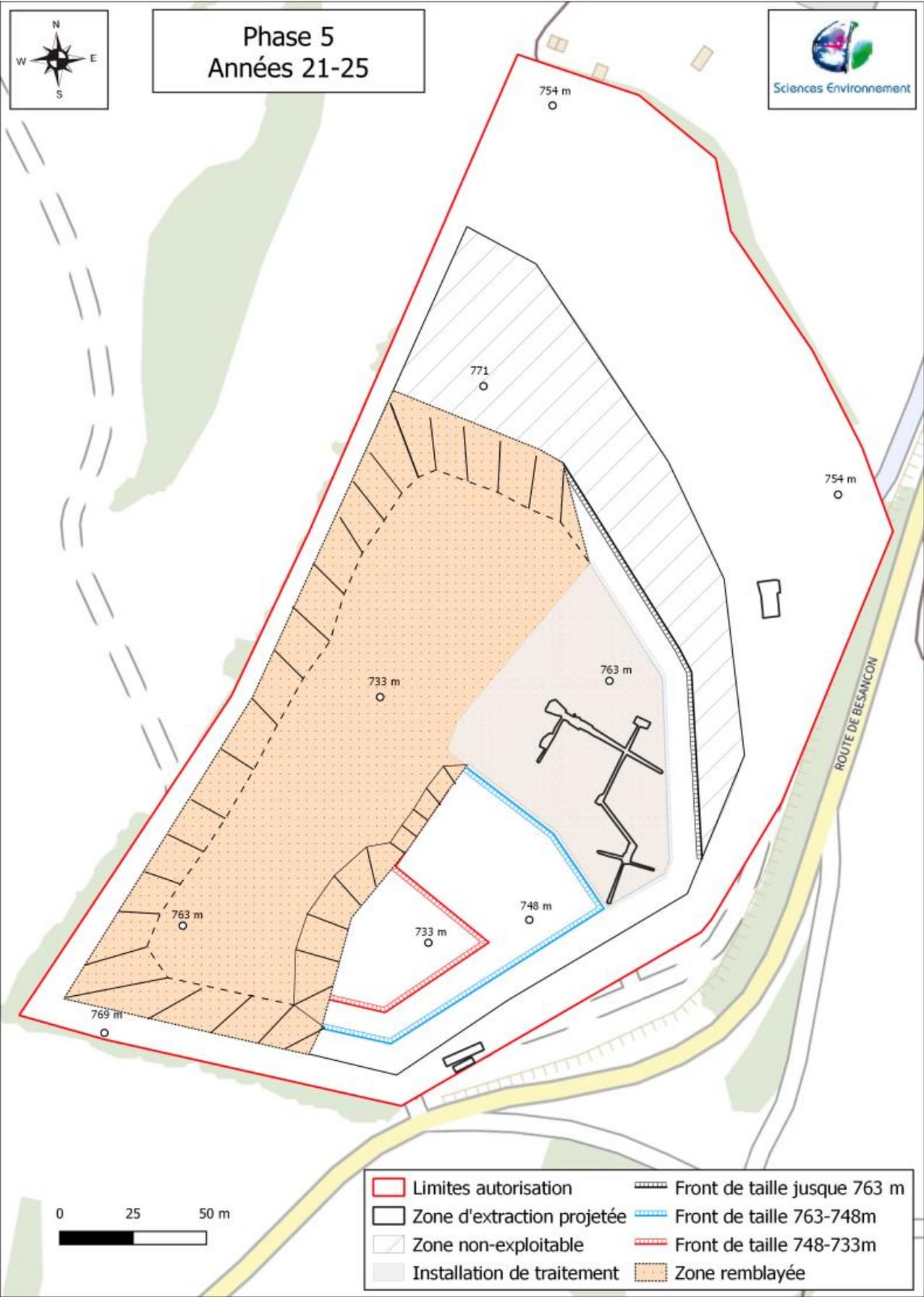
# Phase 4 Années 16-20

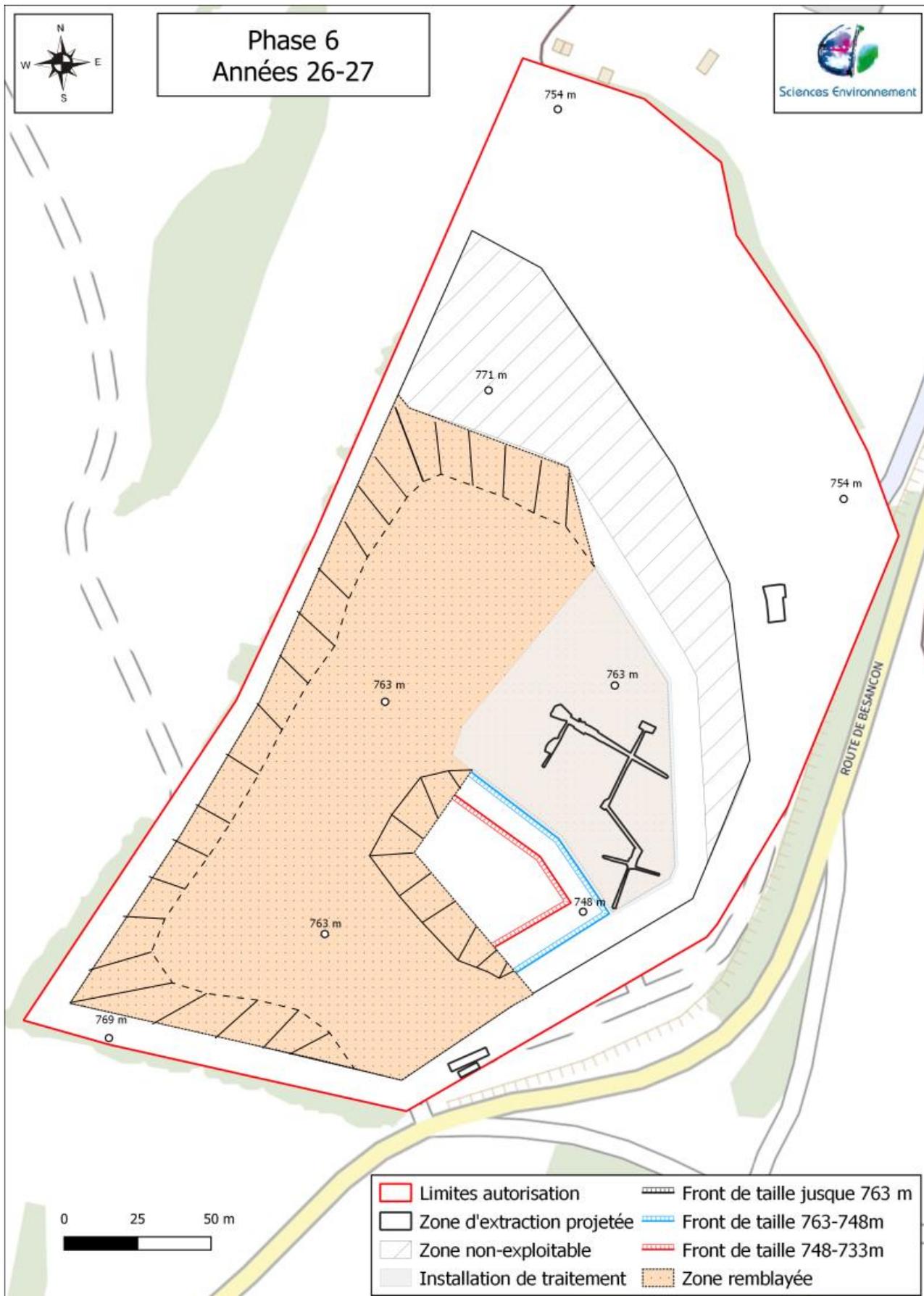


Limites autorisation	Front de taille jusque 763 m
Zone non-exploitable	Front de taille 763-748m
Installation de traitement	Front de taille 748-733m
Zone remblayée	



# Phase 5 Années 21-25





La zone au Sud de l'installation de traitement sera remblayée lors des 2 années restantes consacrées à la finalisation de la remise en état du site.



## REMISE EN ÉTAT



Sciences Environnement

Remblaiement de la fosse d'extraction jusqu'à  
raccordement topographique

763 m

Végétalisation à l'aide d'un  
mélange prairiale

- |  |   |
|--|---|
|  Limites autorisation     |  Zone non-exploitable          |
|  Zone d'extraction totale |  Zone remblayée et végétalisée |